PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 23 Janvier 2023 A 19H

Le 23 Janvier 2023 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 17 Janvier 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

<u>Etaient présents</u>: ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - LESUEUR Agathe - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

<u>Procurations</u>: GARNACHO Lucie à ESCORIHUELA Daniel - LOURDE Michèle à MAILHOL Sylvie

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance							
Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.							
Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.							
Décision : ⊠ adoption ☐ rejet ☐ autre : ⊠ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)							
Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adopté à l'unanimité							
Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :							
 Approbation convention cadre opération revitalisation territoires du Volvestre Convention avec M. Antoine FIRMIN 							
Ces ajouts sont validés à l'unanimité.							
Décision : ⊠ adoption ☐ rejet ☐ autre : ⊠ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)							
Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adopté à l'unanimité							

ORDRE DU JOUR

I) APPROBATION CONVENTION CADRE REVITALISATION CENTRE-BOURG

Délibération L	X	Exposé		Information □
accompagner	la revitalisa	tion des cent	res-bourgs e	Demain », dispositif de l'Etat qui vise : et la transition écologique des territoire l'échelle communautaire.
	/, l'Etat et	d'autres part	enaires d'un	participer à ce projet seront cosignataire ne convention cadre d'Opération de
Mme le maire	présente le	contenu de ce	tte conventio	on et sollicite l'autorisation de la signer.
Après délibéra Mme le maire		ıs décident à	l'unanimité d	d'approuver la convention et d'autorise
Décision : ⊠ a ⊠ Votée à l'un	•		□ rejet jorité (pour :	□ autre : / contre : / abstention :)
Votants: 23	Pour :		Contre : 0 à l'unanimité	Abstention : 0
II) <u>SIGNA</u>	TURE CONV	<u>'ENTION</u>		
Délibération 🛭	Ø	Exposé		Information □
Mme le Maire Antoine FIRMI grand public.	soumet à l'a lN, naturalist	pprobation de te, portant su	es élus, la cor r la réalisatio	nvention de partenariat proposée par M on de suivis naturalistes et d'animations
Ces intervention	ons sur le ter	ritoire de la co	ommune sero	ont réalisées à titre bénévole.
Les élus autori	isent Mme le	Maire à signe	er cette conve	ention.
Décision : ⊠ ao ⊠ Votée à l'una	•	votée à la ma	□ rejet jorité (pour :	☐ autre : / contre : / abstention :)
Votants: 23	Pour :		Contre : 0 à l'unanimité	Abstention : 0

111)	REVER	SEMENT	IAXE AMEN	IAGEMEN	IT EPCI		
Délib	ération □	7	Exposé		Information 🗵		
					l'un reversement obligatoire du produit de la EPCI, a été supprimé.		
La co zone	mmune m d'activités	aintient to communa	utefois le re autaire, voté	versement le 22/11/2	t à la CCV de la taxe d'aménagement liée à la 2022 pour un montant de 1 133 €.		
IV)	FONGIE	BILITE CR	EDITS				
Délibe	ération 🗵	7	Exposé		Information 🗆		
La nouvelle nomenclature comptable M57 permet aux collectivités qui le souhaitent de disposer du principe de fongibilité des crédits.							
crédits	s entre ch	apitres, da	ans la limite d	de 7.5% de	l'exécutif peut procéder à des mouvements de es dépenses réelles de chacune des sections s de personnel.		
			e ces mouv résentant de		e seront valides que s'ils ont fait l'objet d'une		
	le Maire s re à chap		ı vote l'auto	risation de	e procéder à ces mouvements de crédits de		
Les élus valident à l'unanimité cette proposition.							
	on : ⊠ ado ée à l'unar	•	votée à la r	□ rejet najorité (p	□ autre : pour : / contre : / abstention :)		
Votant	ts: 23	Pour :		Contre : oté à l'una			
V)	CREATI	ON POST	ES				
Délibé	ration 🗵		Exposé		Information 🗆		
Mme l	e maire pı	opose la d	création de d	leux poste	es:		

- Adjoint administratif à mi-temps affecté à l'accueil au public
- Suite au départ de l'agent en charge de l'organisation des services techniques un responsable de ce service sera recruté.
 La collectivité ouvre le poste sur un grade de technicien, technicien principal 1^{ère} classe ou technicien principal 2^{ème} classe.

La création de ces deux postes est validée à l'unanimité.							
Décision : ⊠ adoption ☐ rejet ☐ autre : ☑ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)							
Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adopté à l'unanimité							
VI) NOMINATION DE VOIE :							
Délibération ☑ Exposé ☐ Information ☐							
Dans le cadre de la démarche de fiabilisation des adresses engagée par la commune, Mme le Maire propose de nommer la voie située au lieu-dit las Clares « impasse de Las Clares ».							
Cette voie sera intégrée dans la voirie communale.							
Proposition soumise au vote et validée à l'unanimité.							
Décision : ⊠ adoption ☐ rejet ☐ autre : ☑ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)							
Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adopté à l'unanimité							
/ dopto d i diffillino							
VII) ACHAT BIEN CULTUREL							
Délibération ☑ Exposé ☐ Information ☐							
Mme le Maire propose d'acquérir le tableau représentant le tir du Papogay actuellement exposé à la bibliothèque municipale, pour un montant de 1 000 €.							
Cet achat est validé à l'unanimité.							
Décision : ☑ adoption ☐ rejet ☐ autre : ☑ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)							
Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adopté à l'unanimité							

VIII) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Exposé

Délibération 🗵

					_		_	
	le Mair ers suiv			olliciter de	s subventions a	uprès du co	nseil Départemei	ntal pour les
 Signalétique de rue : achat de numéros de maisons et de panneaux de rues pour un montant estimé de 7 400 € HT Installation de nouveaux vitrages et de volets roulants au local de la chasse et au club house du tennis pour un montant de 2 644.23 € HT. 								
Les élus valident à l'unanimité ces demandes de subventions.								
			otion ité □ \		□ rejet majorité (pour :	/ contre :	□ autre : / abstention :)
Votan	ts :	23	Pour :	23 Ador	Contre : 0 oté à l'unanimite		ention : 0	

Information /7

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme le Maire informe les élus que le montant de la valeur forfaitaire servant de base au calcul de la taxe d'aménagement des constructions et des piscines a été revalorisée de 7% au 01/01/2023.
- 2) Sur proposition de l'Agence des chemins de Compostelle, 9 clous marqués « Via Garona / Rieux-Volvestre » seront achetés et implantés dans le centre ancien du village, pour matérialiser la Via Garona.
- 3) Mme le Maire fait un point sur l'avancement du dossier de réhabilitation des locaux de l'ancien centre Pierre Hanzel.
- 4) Les élus sont informés que la commune a négocié l'achat de la maison PIQUET située avenue de la gare et destinée à accueillir un commerce en rez de chaussée et un logement à l'étage.
- 5) La maison ROUSSET située 24, avenue de la gare a été mise aux enchères publiques au prix de 30 000 €. Aucun acquéreur ne s'étant manifesté ce bien deviendra automatiquement propriété de la banque dans un délai de 10 jours, sauf surenchère ou préemption de la commune.
- 6) Le 7 Février, l'Expertibus qui propose des expertises gratuites de biens et objets de valeur sera présent place du Préau de 10h à 12h et de 14h à 17h.

7) A la demande de Mme le Maire, deux commissions seront créées et animées respectivement par M.PONS et Mme MESBAH-LOURDE. La première portera sur la circulation à vélo et les aménagements voirie, la seconde traitera du label stations vertes.

Séance levée à 20h & 23 (01/2013.

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA

La secrétaire

Sylvie MAILHOL